

---

# P R O J E T D ' É T U D E S

- 1.** Le projet d'études mentionne le calendrier des activités qui doivent se dérouler dans l'année suivant l'obtention du Prix d'Europe.
- 2.** Le document présente les activités prévues :
  - dates, délai
  - étapes et description des activités prévues (par exemple: cours particuliers avec un professeur; classes de maître; stages internationaux, universités ou grandes écoles)
  - identification de l'institution fréquentée, ou coordonnées d'un professeur privé, le cas échéant
  - aperçu général des prévisions budgétaires
- 3.** Le texte démontre le lien entre les études terminées, la carrière envisagée et le projet soumis, précisant les motivations de ce choix.
- 4.** Le projet est présenté dans un texte d'environ 500 mots, il doit être aussi clair et précis que possible.
- 5.** Le Prix d'Europe, d'une valeur de 50 000\$, est versé en deux temps. Un premier versement de 25 000\$ couvre le premier semestre ou la première moitié du projet. À la fin de ce premier semestre, le lauréat produit la justification de sa demande en donnant un compte rendu de ses travaux, justifiant ainsi sa demande pour le second versement de 25 000\$.  
À ce stade, le candidat fournit alors un compte rendu du travail accompli, les résultats obtenus, une attestation du professeur le cas échéant, les concerts auxquels il a participé, les concours auxquels il s'est inscrit, etc. Il est important de noter que c'est la remise de ce compte rendu qui permet de verser le second montant du Prix d'Europe, de 25 000\$.
- 6.** Le projet d'études est produit au moment de l'inscription au concours. Toutefois, s'il est modifié par la suite, l'Académie de musique du Québec doit en être informée AVANT le début du concours.

